Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 062-200069482-20221201-D196_2022-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 1er décembre 2022

L'an 2022 et le 1er décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 24 novembre 2022.

Date de la convocation : 24 novembre 2022
Date d'affichage : 24 novembre 2022
Délibération N° 01-12-2022 / N° 196
Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8
Membres ayant donné procuration : 17
Membres votants : 110

Absents : Yves Petit, Jean-Claude Jacquemelle

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, PatrickDekeyse suppléé par Matthieu Cardon, Hugues Legoux suppléé par Françoise Caron, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier.
Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Lionel Cayet, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Christian Delambre ayant donné procuration à Marc Degrendele, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Eric Poulain ayant donné procuration à Michel Seroux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Guy Vasseur ayant donné procuration à Louis Lambert, Marie Bernard ayant donné procuration à Catherine Libessart, Martine Gérard ayant donné procuration à Olivier Gallet, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Gomès, Eric Caron ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 062-200069482-20221201-D196_2022-DE

Secrétaire de séance : Jean-Marc Cuvillier

Titre de la délibération : Attribution du marché de services 2022-S-0007 « Organisation des séjours jeunesse 2023 »

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Communautaire que lors de la réunion du 30 juin 2022 (délibération N°30-06-2022 n°101), les membres de l'Assemblée Communautaire avaient autorisé le Président à lancer une consultation pour l'organisation des séjours à destination des enfants de 10 à 17 ans pour les vacances 2023.
Le Président indique aux membres de l'Assemblée Communautaire, qu'une consultation a été lancée le 6 octobre 2022 sur la plateforme de dématérialisation marchespublics596280 et dans la Gazette Nord-Pas-de-Calais avec un lot N°1 « séjour hiver 2023 » et un lot N°2 « séjour été 2023 ».

Suite à cette publicité, aucune offre n'a été reçue pour le lot N°1 « séjour hiver 2023 », il est donc infructueux. Et concernant, le lot N°2 « Eté 2023 », une seule offre a été reçue de l'Association Découverte Aventure Vacances (ADAV) de Bergues. Son offre est de 975€ TTC par enfants (estimation de 110 enfants) et gratuit pour les accompagnants (17 accompagnants). Soit un montant total de 107 250€ TTC.

Concernant le lot N°1 « séjour hiver 2023 » la consultation a été relancée sur devis auprès de 3 entreprises. Seule l'association UCPA a proposé un séjour au sein de la station des Brasses en Haute Savoie pour un montant de 710€ TTC par enfant (estimation de 105 enfants) et 710€ TTC par accompagnant (18 accompagnants). Soit un montant total de 87 330€ TTC. Dans l'éventualité où la station des Brasses ne bénéficierait pas d'un enneigement suffisant pour y skier, le séjour serait facturé 570€ TTC par personne. Soit 70 110€ TTC ;
Le Président expose les raisons qui ont conduit la Commission des marchés publics en date du 21 novembre 2022 de retenir la société ADAV pour le lot N°2 « séjour été 2023 » pour un séjour de 14 jours dans la Région du Lot pour un montant de 975€ TTC par enfant.

Le Président propose d'attribuer le lot N°2 « séjour été 2023 » à l'Association ADAV et de retenir l'offre de l'association UCPA pour le lot N°1 « séjour hiver 2023 » pour un montant de 710€ TTC par personne ou 570€ TTC par personne en cas de non enneigement.

Après en avoir discuté le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- D'attribuer le marché de services « Organisation des séjours jeunesse 2023 » lot N°2 été 2023 à l'association ADAV de Bergues pour un montant de 975€ TTC par enfant et gratuit pour les 17 accompagnants, soit 107 250€ TTC pour une estimation de 110 enfants.
- D'attribuer le lot N°1 « hiver 2023 » à L'Association UCPA pour un montant de 710€ TTC par personne (ou 570€ TTC par personne en cas de non enneigement), soit un montant total de 87 330€ TTC.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et les pièces afférentes à son exécution et à son règlement.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 5 /12/2022 et publication ou notification du 5/12/2022